



HAL
open science

**Jean-Lucien Sanchez, Philippe Collin (coord.), Matricules.
Histoire de bagnes et de bagnards Guyane –
Nouvelle-Calédonie (1907-1914) préface de Jean-Marc
Delpech, Alain Denizet et Alexandre Dupouy (participants),
Saint-Denis, Orphie, 2020, 295 p.**

Jean-Lucien Sanchez

► **To cite this version:**

Jean-Lucien Sanchez. Jean-Lucien Sanchez, Philippe Collin (coord.), Matricules. Histoire de bagnes et de bagnards Guyane – Nouvelle-Calédonie (1907-1914) préface de Jean-Marc Delpech, Alain Denizet et Alexandre Dupouy (participants), Saint-Denis, Orphie, 2020, 295 p.. Criminocorpus, revue hypermédia. Histoire de la justice, des crimes et des peines, 2020. <hal-03098758>

HAL Id: hal-03098758

<https://hal.science/hal-03098758v1>

Submitted on 12 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Philippe Collin (coord.), *Matricules. Histoire de bagnes et de bagnards Guyane – Nouvelle-Calédonie (1907-1914)*, préface de Jean-Marc Delpéch, Alain Denizet et Alexandre Dupouy (participants), Saint-Denis, Orphie, 2020, 295 p.

Auteur : Jean-Lucien Sanchez

En 2015, Philippe Collin publiait aux Éditions Libertalia un manuscrit consacré aux bagnes coloniaux de Guyane et de Nouvelle-Calédonie rédigé par son grand-père, Léon Collin. Dans cet ouvrage particulièrement réussi intitulé *Des hommes et des bagnes*¹, le lecteur pouvait apprécier de nombreux clichés réalisés par ce médecin ayant exercé aux bagnes coloniaux de Guyane et de Nouvelle-Calédonie de 1907 à 1914². Certains ont été effectués à bord du *Loire*, le navire chargé de convoier les bagnards depuis le dépôt des forçats de Saint-Martin-de-Ré vers les bagnes coloniaux. Il s'agit de portraits de condamnés ayant plus ou moins défrayé la chronique judiciaire que le médecin accompagne de courtes biographies alimentées par les discussions qu'il a eues avec eux au cours de ses traversées. Ces témoignages sont particulièrement précieux car les prises de vues et les reportages à bord des navires convoyeurs étaient formellement interdits par le ministère des Colonies.

Ce livre constitue le « prolongement de la démarche initiée par Léon Collin dans ses écrits » (p. 16) et vise à les compléter. Philippe Collin propose effectivement de développer les portraits de certains condamnés rencontrés par son grand-père en constituant une prosopographie du bague particulièrement bien renseignée. Ce faisant, l'entreprise de l'auteur a aussi pour objectif de « ressusciter des morts » (p. 16), c'est-à-dire d'incarner ces individus grâce au recours à l'archive. De ces condamnés, réduits à leur matricule, l'ouvrage s'attache à contextualiser les trajectoires afin de singulariser ces hommes dissimulés derrière leur uniforme de forçat dans lequel les a photographiés Léon Collin. Les portraits des huit bagnards présentés dans cet ouvrage s'appuient sur un important travail de dépouillement de fonds d'archives (Archives nationales d'outre-mer, archives départementales, Archives nationales, etc.) et sur une solide bibliographie (notamment en ce qui concerne la presse d'époque). Ces différentes sources sont exposées en annexes (p. 288-294) et bien exploitées tout au long du récit. Notamment de nombreux extraits d'articles de presse utilisés pour reconstituer les procès ayant conduit aux condamnations des huit protagonistes.

L'ouvrage se divise en sept chapitres qui constituent chacun le portrait d'un ou de deux forçats et l'exposé de leur trajectoire depuis la commission de leur acte jusqu'à leur envoi bague. Chacun de ces chapitres est richement illustré par des clichés de Léon Collin et par une iconographie tirée de la presse de l'époque. La majorité sont rédigés par Philippe Collin à l'exception de ceux de Louis Édouard Brierre (rédigé par Alain Denizet) et de Joseph Pleigneur (rédigé par Alexandre Dupouy). Le premier (p. 20-55) est consacré au forçat Jacob Law. L'histoire de ce forçat, coupable d'avoir ouvert le feu sur les forces de l'ordre lors d'une

¹ Dr Léon Collin, *Des hommes et des bagnes. Guyane et Nouvelle-Calédonie un médecin au bague 1906-1913*, préface de Jean-Marc Delpéch, Avant-propos de Philippe Collin, Paris, Éditions Libertalia, 2015, 339 p.

² Ces clichés sont également visibles, entre autres, dans la [Collection Léon Collin](#) du Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines de Criminocorpus.

manifestation le 1^{er} mai 1907, est bien connue grâce au témoignage qu'il a rédigé³ et à l'exposition virtuelle que lui a consacré Philippe Collin dans le Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines de Criminocorpus (« [Jacob Law, l'éternel torturé](#) »). Condamné à une peine de dix-huit ans de travaux forcés, l'anarchiste Jacob Law se rebelle constamment contre le régime du bagne ce qui l'amène à écoper de multiples punitions, dont un séjour au redoutable camp des incorrigibles de Charvein. Libéré en 1924, il est gracié et parvient à quitter la Guyane l'année suivante. Le second portrait (p. 56-87) est celui de Louis Édouard Brierre, condamné à mort le 23 décembre 1901 pour l'assassinat de ses cinq enfants. Gracié, il voit sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité à l'issue d'un procès où le doute a plané tout au long des débats. Clamant son innocence, il meurt en Guyane le 28 mars 1910. Le troisième portrait (p. 88-116) concerne Joseph Pleigneur, alias « Manda », l'amant de Casque d'or, immortalisé à l'écran par Serge Reggiani dans le film éponyme de Jacques Becker⁴. Condamné le 31 mai 1902 à la peine des travaux forcés à perpétuité, Manda est victime des préjugés associés aux « Apaches » de la Belle Époque, ces bandes de jeunes gens décrits comme sans foi ni loi par une presse à grand tirage avide de faits de divers et de sensationnalisme. Libéré en 1922, il est condamné au « doublage⁵ » et doit demeurer misérablement en Guyane, jusqu'à sa mort survenue le 20 février 1936. Le troisième portrait (p. 124-195) concerne le déporté n°2, Charles Benjamin Ullmo. Ce numéro de matricule provient du fait qu'Ullmo a succédé le 7 août 1908 au premier pensionnaire de l'île du Diable, le capitaine Alfred Dreyfus. Ici aussi, la trajectoire de ce déporté est bien connue grâce à l'exposition virtuelle réalisée par Philippe Collin dans le Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines de Criminocorpus (« [Charles Benjamin Ullmo \(matricule 2\)](#) »). Le quatrième portrait (p. 196-227) concerne le transporté Vere Saint Léger Goold. Condamné le 4 décembre 1907 à une peine de travaux forcés à perpétuité pour un crime sordide qui a conduit au démembrement de sa victime. Le « crime de la malle sanglante », ainsi que l'a surnommé la presse de l'époque, fait l'objet d'une analyse rédigée par Goold lui-même qui est intégralement retranscrite dans le chapitre. Les deux portraits suivants (p. 228-253) intéressent les forçats Julien Lespès et Julien de Sanary, condamnés respectivement le 27 mai 1894 à huit ans de travaux forcés pour un vol qualifié et le 17 mai 1881 aux travaux forcés à perpétuité pour avoir tenté d'agresser un surveillant à l'aide d'un couteau. Léon Collin les rencontre tous deux en Nouvelle-Calédonie et ces derniers lui remettent des écrits, parmi lesquels des poèmes dont certains sont reproduits dans le chapitre. Enfin, le dernier portrait (p. 254-287) porte sur Antoine Bérézowski, condamné aux travaux forcés à perpétuité le 15 juillet 1867 pour avoir tenté d'assassiner le tsar Alexandre II.

Avec cet ouvrage, Philippe Collin poursuit l'important travail de valorisation du fonds Léon Collin qu'il a entrepris depuis 2015. Cette nouvelle contribution constitue ainsi une intéressante exploitation de ce fonds, décidément d'une très grande richesse. Elle constitue également une

³ Jacob Law, *Dix-huit ans de bagne*, préface de Claire Augias, Saint-Dié-des-Vosges, Les Éditions de la Pigne, 2013, 108 p.

⁴ *Casque d'or*, réal. Jacques Becker, 96 min., 1952.

⁵ Le « doublage » constitue pour les transportés libérés du bagne une résidence obligatoire dans la colonie pour une durée équivalente à celle de leur peine s'ils ont été condamnés à moins de huit ans de travaux forcés, et pour une durée à vie s'ils ont été condamnés à huit ans ou au-delà.

page de l'historiographie judiciaire française de la Belle Époque qui, comme cela est justement rappelé, ne fut pas forcément « [belle] pour tous » (p. 17).